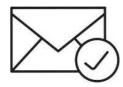




## Bulletin d'inscription au Vide Grenier

# Organisé par l'APE d'AVIERNOZ

### Dimanche 22 Mai



ENVOYER : 1 chèque à l'ordre de l'APE D'AVIERNOZ ET 1 photocopie de la pièce d'identité

<u>Par courrier</u>
APE D 'AVIERNOZ
18 route des Glières
74570 AVIERNOZ

OU

Par mail

ape.aviernoz@yahoo.fr



Clôture des inscriptions

Mardi 17 Mai 2022

<u>om</u> :
 rénom :
dresse
<del></del>
dresse mail:
<u></u> <u>éléphone</u> :
articulier: type de pièce (identité/passeport/permis):
0.

MASQUE OBLIGATOIRE + Gel hydroalcoolique sur chaque stand

Professionnel non accepté

Possibilité de garer votre véhicule derrière le stand si vous avez pris assez de mètres.





	Coût total en euro
Nombre de mètres réservé = x 4€ (4€ le mètre, 2 mètres minimum obligatoire)	
Nombre de tables louées = x 3€ (1 table louée = 3€)	
TOTAL	

Seule la <u>réception d'un dossier complet</u> (bulletin, chèque et photocopie pièce d'identité) donnera lieu à une réservation d'emplacement.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.	
Fait à	Le/
Signature :	

#### <u>Règlement</u>

- La vente de biens neufs n'est pas autorisée
- La vente de boissons et produits alimentaires est exclusivement réservée à l'organisation.
- Les ventes d'armes, d'animaux, de cd audio/vidéo ou DVD copiés sont interdites.
- Toute vente d'œuvres personnelles : tableau etc...est considérée comme vente à titre professionnel
- Toutes formes de jeux (pêche aux canards etc...) payants sur les stands sont interdites
- La vente de meubles et d'articles d'ameublement est interdite pendant la manifestation (Application de l'arrêté N°1/82 du 5 janvier 1982).





#### Organisation pratique

Vous louez un emplacement à **4€** le mètre linéaire, **minimum 2 mètres**. Accueil des exposants <u>à partir de 6h00</u>

Circulation interdite sur le Vide Grenier de 8H00 à 17h00. Se rapprocher des organisateurs en cas de départ anticipé.

**Départ des exposants à partir de 17h00**, tous les exposants devront récupérer leur matériel et laisser leur espace tel qu'ils l'ont trouvé.

Vous organisez vous-même votre vente. Prévoir table ou tapis pour l'exposition des biens, parasol.

Possibilité de louer une table de 3 mètres si votre emplacement le permet et sur réservation préalable.

Une pièce d'identité est demandée à chaque exposant.

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs ou les autorités.

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...).

Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Les exposants ne pourront garder qu'un seul véhicule sur leur stand, si le celui-ci rentre dans le métrage réservé, les autres véhicules seront garés à l'extérieur sur un parking.

Attention ; Le vide grenier sera annulé uniquement en cas d'interdiction dûe à la crise sanitaire ou en cas de force majeure (exemple : forte tempête...).

L'absence de l'exposant (pour quelques raisons que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc....) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.